

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) s'est réuni en session ordinaire le 23 décembre 2021 à Douala (République du Cameroun) sous la présidence de Monsieur **Louis Paul MOTAZE**, Ministre des Finances de la République du Cameroun, Président en exercice du Comité Ministériel de l'Union.

Après avoir adopté les procès-verbaux de ses précédentes sessions, le Comité Ministériel a examiné la conjoncture économique et financière des Etats membres de la CEMAC en 2021 et les perspectives pour l'année 2022.

Ensuite, le Comité Ministériel a pris acte de l'état des relations des Etats de la CEMAC avec le Fonds Monétaire International.

Poursuivant ses travaux, le Comité Ministériel a pris acte du rapport annuel de la BEAC au titre de l'année 2020 ainsi que de l'état d'avancement du processus de fusion des marchés financiers de la CEMAC.

Au plan budgétaire, le Comité Ministériel s'est prononcé sur le budget 2022 de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) et du Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC).

Sous l'angle réglementaire, le Comité Ministériel a adopté deux règlements, l'un portant sur l'insaisissabilité des comptes des entreprises résidentes opérant dans le secteur extractif et l'autre sur la mise en œuvre de certaines dispositions de la réglementation des changes par lesdites entreprises.

Enfin, au titre des mesures individuelles, le Comité Ministériel a nommé des Commissaires à la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) et à la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC).

Le Président du Comité Ministériel,




Louis Paul MOTAZE